

2 - Fixation des indemnités de fonctions des Adjoints et Conseillers Municipaux

Mme le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération en date du 15 juin 2020 fixant les indemnités de fonction des Maire, Adjoints et Conseillers Municipaux.

Elle évoque la démission de Mr GERVAIS Alain, 1^{er} adjoint, de cette fonction et de son mandat de conseiller municipal.

Considérant la délibération de ce jour portant élection de Mr RECALDE Christophe en qualité de 5^{ème} adjoint au Maire,

Après avoir entendu Mme le Maire dans des explications complémentaires et en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

Considérant le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints,

Considérant les délégations de fonction accordées par le Maire aux adjoints et à certains conseillers municipaux,

Considérant que le Conseil Municipal peut faire masse des indemnités pour les répartir entre les bénéficiaires qu'il aura désignés en tenant compte de leur charge de travail, sans dépasser le montant total des indemnités susceptibles d'être accordées au Maire et adjoints en exercice,

DÉCIDE - d'attribuer à :,

- Mme Claude NISSEN, 1^{er} adjoint : l'indemnité de fonction au taux de 18,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- Mr Dominique RELLIER, 2^{ème} adjoint : l'indemnité de fonction au taux de 18,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- Mme Louise GERVAIS, 3^{ème} adjoint : l'indemnité de fonction au taux de 18,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- Mr Thierry DEKIMPE, 4^{ème} adjoint : l'indemnité de fonction au taux de 18,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- Mr Christophe RECALDE, 5^{ème} adjoint : l'indemnité de fonction au taux de 9,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- Mr Bruno FOURTIC, Conseiller Municipal : l'indemnité de fonction au taux de 9,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,
- Mr Pierre PETRISSANS, Conseiller Municipal : l'indemnité de fonction au taux de 9,00 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

PRÉCISE

- que ces indemnités évolueront automatiquement selon les variations de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique ;
- que la dépense sera imputée à l'article 6531 du budget communal ;
- que conformément aux dispositions de l'article L.2123-20-1 II du Code Général des Collectivités Territoriales, un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est joint à la présente délibération.

COMMUNE DE URT

Strate démographique de 1 000 à 3 499 habitants

Tableau des indemnités de fonctions des Maire, Adjointes et Conseillers Municipaux

1 / Calcul de l'enveloppe indemnitaire à ne pas dépasser

	Taux maximal en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Valeur de l'indemnité mensuelle	Indemnité totale
Maire	51,6 %	2 006,93 €	2 006,93 €
Adjoint	19,80 %	770,10 €	770,10 € X 5 adjoints en exercice = 3 850,50 €
Montant de l'enveloppe indemnitaire à ne pas dépasser			<u>5 857,43 €</u>

2 / Indemnités votées par le Conseil Municipal

	Taux voté par le Conseil Municipal en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	Montant de l'indemnité mensuelle
Maire <i>(le taux maximal)</i>	51,60 %	2 006,93 €
1 ^{er} Adjoint	18,00 %	700,09 €
2 ^{ème} Adjoint	18,00 %	700,09 €
3 ^{ème} Adjoint	18,00 %	700,09 €
4 ^{ème} Adjoint	18,00 %	700,09 €
5 ^{ème} Adjoint	9,00 %	350,04 €
Conseillers Municipaux avec délégation du Maire		
Mr Bruno FOURTIC	9,00 %	350,04 €
Mr Pierre PETRISSANS	9,00 %	350,04 €
Montant global des indemnités allouées		<u>5 857,41 €</u>

3 - Modification des commissions

Après avoir entendu Mme le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, a procédé à la modification des commissions en y désignant les membres suivants :

1 - Commission des finances - économie

Mme Louissette GERVAIS, présidente,

Mr Dominique RELIER, vice-président,

Mr Fabrice DARRAMBIDE, Mme Linda DULUCQ, Mr Pierre LALANNE, Mr Pierre PETRISSANS

2 - Commission Urbanisme

Mme Nathalie MARTIAL ETCHEGORRY, présidente,

Mr Bruno FOURTIC, vice-président,

Mme Linda DULUCQ, Mme Corinne LAPEBIE HIRABOURE, Mr Bernard LENERT, Mr Christophe RECALDE, Mr Dominique RELIER

5 - Commission voirie – réseaux- environnement

Mr Pierre PETRISSANS, président,

Mr Bruno FOURTIC, vice-président,

Mme Sandra BELLOCQ, Mme Julie DOYHENARD, Mme Linda DULUCQ, Mme Corinne LAPEBIE HIRABOURE, Mr Christophe RECALDE

4 - Modification des représentants de la Commune dans les structures intercommunales

Mme le Maire rappelle à l'assemblée la démission de Mr GERVAIS Alain, 1^{er} adjoint, de ses fonctions et de son mandat de conseiller municipal.

Après avoir entendu Mme le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne les représentants de la Commune dans les structures intercommunales comme suit :

Syndicat d'Énergie des Pyrénées-Atlantiques

- Délégué titulaire : Mr Bruno FOURTIC
- Délégué suppléant : Mr Thierry DEKIMPE

Schéma de Cohérence Territoriale

- Délégué suppléant : Mr Bernard LENERT

Commission assainissement pôle Nive Adour Communauté d'agglomération Pays Basque

- Délégué titulaire : Mr Bruno FOURTIC

Syndicat Mixte du Bas Adour Maritime

- Délégué titulaire : Mr Thierry DEKIMPE
- Délégué suppléant : Mr Pierre PETRISSANS

Communauté d'Agglomération Pays Basque - Aménagement du territoire mobilités

- Délégué titulaire : Mr Bernard LENERT

5 - Modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour la gestion du centre Txakurrak

Mme le Maire

rapporte à l'assemblée le projet de modification de statuts du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Centre Txakurrak adopté à la réunion du comité syndical du 10 décembre 2020.

L'article 1 est modifié suite à l'adhésion de la commune de Louhossoa.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Accepte la modification des statuts du Syndicat intercommunal pour la gestion du Centre Txakurrak, décrite ci-dessus.